

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2019

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume tenue conformément aux dispositions du code municipal de cette province et à ses amendements. Séance tenue le **lundi 4 novembre 2019 à 19 h 30**.

Monsieur le maire, M. Robert Julien, préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège n° 1 : Mme Francine Julien	Siège n° 3 : Mme Dominique Laforce
Siège n° 2 : M. Christian Lemay	Siège n° 4 : M. Claude Lapolice
Siège n° 5 : M. Jocelyn Chamberland	Siège n° 6 : M. Luc Chapdelaine

Autres présences : 3 citoyens

Absence :

Est également présente :

Mme Diane Martineau, directrice générale / secrétaire-trésorière par intérim.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, M. Robert Julien, constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

199-11-2019

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Les varia demeurent ouverts.



ORDRE DU JOUR
Séance du 4 NOVEMBRE 2019

- 1 **ADMINISTRATION**
 - 1.1 Adoption du PV de la séance ordinaire du 7 octobre 2019
 - 1.2 Liste des comptes payés et à payer octobre - novembre 2019
 - 1.3 Dépôt état comparatif au 30 septembre 2019
 - 1.4 Adoption règlement 236-2019 – Règlement sur l'établissement d'une cour municipale commune par l'extension de la compétence de la Cour municipale de Drummondville pour desservir le territoire de la municipalité et autorisant la modification 3 à l'entente
 - 1.5 Résolution mandat d'audit pour le projet de la TECQ 2014-2018
 - 1.6 Modification de la résolution 389-12-2017 : ajout de précisions sur les heures municipales / Centre récréatif de St-Guillaume : REPORTÉ
 - 1.7 Dépôt déclarations pécuniaires selon article 358 L.E.R.M.
 - 1.8 Résolution paiement contribution à l'OMD 2018 et 2019
 - 1.9 Feuillet paroissial 2020
 - 1.10 Adoption calendrier 2020
- 2 **SÉCURITÉ INCENDIE – SÉCURITÉ CIVILE**
 - 2.1 Adhésion au SIUCQ 2020
 - 2.2 Résolution renouvellement d'assurance collective pompiers volontaires - PR
 - 2.3 Résolution remplacement de cylindres d'air comprimé
 - 2.4 Résolution modification de la résolution 191-10-2019 constituant l'organisation municipale de la sécurité civile
 - 2.5 Résolution adoption plan sécurité civile version octobre 2019

3 **PREMIERS RÉPONDANTS**

4 **VOIRIE**

- 4.1 Résolution demande de modification au MTQ – changement de signalisation sur la route de l'Église

5 **HYGIÈNE DU MILIEU**

6 **URBANISME, ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT**

6.1

7 **LOISIRS ET CULTURE**

- 7.1 Résolution projet *Jardins communautaires* avec MRC Drummond
7.2 Résolution signature d'entente d'entretien pour le sentier multifonctionnel
7.3 Résolution soirée reconnaissance des bénévoles 2019
7.4 Demande de permis soirée reconnaissance des bénévoles 2019

8 **VARIA**

- 8.1 Halloween : report de l'Halloween au 1^{er} novembre 2019 ou maintien le 31 octobre

9 **PÉRIODE À L' ASSISTANCE**

CORRESPONDANCE

10 **LEVÉE DE L' ASSEMBLÉE**

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

200-11-2019 1.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2019

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 tel que déposé.

ADOPTÉE

201-11-2019 1.2 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS (OCTOBRE) ET À PAYER (NOVEMBRE 2019)

Total des salaires :	29 352,34 \$
Total capital et intérêts :	0 \$
Total incompressibles :	11 836,89 \$
Total à payer :	200 504,62 \$
Grand total des déboursés :	241 693,85 \$

SUR PROPOSITION de M. Claude Lapolice, appuyée par M. Christian Lemay, il est unanimement résolu d'approuver le paiement des comptes tel que présenté.

ADOPTÉE

1.3 DÉPÔT ÉTAT COMPARATIF AU 30 SEPTEMBRE 2019

Le maire, M. Robert Julien, dépose au présent conseil les états comparatifs au 30 septembre 2019 tel que requis par la loi, article 176.4 C.M., chaque membre du conseil en ayant reçu copie.

202-11-2019

1.4 ADOPTION RÈGLEMENT 236-2019 : RÈGLEMENT SUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE COUR MUNICIPALE COMMUNE PAR L'EXTENSION DE LA COMPÉTENCE DE LA COUR MUNICIPALE DE DRUMMONDVILLE POUR DESSERVIR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ ET AUTORISANT LA MODIFICATION NUMÉRO 3 À L'ENTENTE

RÈGLEMENT NO 236-2019

Règlement sur l'établissement d'une cour municipale commune par l'extension de la compétence de la Cour municipale de Drummondville pour desservir le territoire de la municipalité et autorisant la modification numéro 3 à l'entente

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Guillaume désire se prévaloir des dispositions de l'article 24 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q. c-72.01) pour modifier l'entente relative à la cour municipale ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 7 octobre 2019 conformément à l'article 445 du code municipal ;

CONSIDÉRANT la présentation du règlement en date du 7 octobre 2019 ;

CONSIDÉRANT le dépôt de l'entente portant sur l'établissement de la compétence de la Cour municipale de Drummondville en date du 7 octobre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Mme Francine Julien, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, et résolu ce qui suit :

- | | |
|-----------|--|
| Article 1 | La Municipalité de Saint-Guillaume autorise la modification numéro 3 à l'entente portant sur l'établissement d'une cour municipale commune par l'extension de la compétence de la Cour municipale de Drummondville ; |
| Article 2 | Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer ladite entente ; |
| Article 3 | Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi. |

ADOPTÉE

203-11-2019

1.5 RÉOLUTION MANDAT D'AUDIT POUR LA REDDITION DE COMPTE DU PROGRAMME DE LA TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE le programme de subvention de la TECQ 2014-2018 exige une mission d'audit ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a la responsabilité de mandater un auditeur ;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe FBL S.E.N.C. nous a fait une offre pour faire la mission d'audit pour la subvention de la TECQ 2014-2018 ;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu de mandater le Groupe FBL S.E.N.C. pour

réaliser la mission d'audit pour le programme de subvention de la TECQ 2014-2018 sur la conformité des coûts : NCA 805 au coût de 1 500 \$, plus taxes.

ADOPTÉE

1.6 REPORTÉ

1.7 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS PÉCUNIAIRES

Sont déposées à la présente séance du conseil les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil tel que prescrit par l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

(E-2.2 à 358) :

M. Robert Julien, maire
Siège n° 1 : Mme Francine Julien
Siège n° 2 : M. Christian Lemay
Siège n° 3 : Mme Dominique Laforce
Siège n° 4 : M. Claude Lapolice
Siège n° 5 : M. Jocelyn Chamberland
Siège n° 6 : M. Luc Chapdelaine

204-11-2019 1.8 RÉOLUTION DE PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION 2018 ET 2019 A L'OFFICE D'HABITATION DE DRUMMOND

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit assumer 10 % des pertes annuelles de l'Office d'habitation de Drummond pour la partie des immeubles de Saint-Guillaume ;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la contribution est budgétaire et que le montant réel est connu plusieurs années après la date de fin d'exercice ;

SUR PROPOSITION de M. Claude Lapolice, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'autoriser le paiement de 11 628 \$ pour la contribution de 2018 et de 8 940 \$ pour la contribution de 2019 et que les montants soient budgétaires et modifiés dès que la SHQ aura autorisé les états financiers de 2018 et 2019.

ADOPTÉE

205-11-2019 1.9 RÉOLUTION CONTRIBUTION AU FEUILLET PAROISSIAL 2020

SUR PROPOSITION de M. Christian Lemay, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'autoriser la dépense et le versement de la somme de 150 \$ au comité B.G.P. pour un espace publicitaire sur le feuillet paroissial de Saint-Bonaventure / Saint-Guillaume / Saint-Pie-de-Guire, et ce, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

ADOPTÉE

206-11-2019 1.10 RÉOLUTION ADOPTION CALENDRIER DES RÉUNIONS 2020

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal se réfère au règlement numéro 135-2008 pour dresser le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure de chacun, art. 148 C.M. ;

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'adopter le calendrier des séances ordinaires 2020 du conseil comme suit :

Séances ordinaires du conseil municipal de Saint-Guillaume

Année 2020				
Janvier	Lundi	13	19 h 30	106, rue Saint-Jean-Baptiste
Février	Lundi	3	19 h 30	106, rue Saint-Jean-Baptiste
Mars	Lundi	2	19 h 30	106, rue Saint-Jean-Baptiste
Avril	Lundi	6	19 h 30	106, rue Saint-Jean-Baptiste
Mai	Lundi	4	19 h 30	106, rue Saint-Jean-Baptiste
Juin	Lundi	1	19 h 30	106, rue Saint-Jean-Baptiste
Juillet	Lundi	6	19 h 30	106, rue Saint-Jean-Baptiste
Août	Lundi	3	19 h 30	106, rue Saint-Jean-Baptiste
Septembre	Mardi	8	19 h 30	106, rue Saint-Jean-Baptiste
Octobre	Lundi	5	19 h 30	106, rue Saint-Jean-Baptiste
Novembre	Lundi	2	19 h 30	106, rue Saint-Jean-Baptiste
Décembre	Lundi	7	19 h 30	106, rue Saint-Jean-Baptiste

ADOPTÉE

SÉCURITÉ INCENDIE

207-11-2019 2.1 SIUCQ – ADHÉSION 2020

SUR PROPOSITION de M. Christian Lemay, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu de renouveler l'adhésion au SIUCQ (*Service d'intervention d'urgence du Centre-du-Québec*) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, au coût de 1 641,20 \$, soit 1,10 \$ par habitant, pour une population de 1 492 personnes (aucune augmentation).

ADOPTÉE

208-11-2019 2.2 ASSURANCE-COLLECTIVE POMPIERS ET PREMIERS RÉPONDANTS – RENOUELEMENT

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu d'autoriser le renouvellement de la protection assurance-vie pour les pompiers et premiers répondants avec SSQ Assurance, police n° 1F790, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, au coût de 750 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

209-11-2019 2.3 RÉSOLUTION REMPLACEMENT DE CYLINDRES D'AIR COMPRIMÉ

CONSIDÉRANT QUE Sécurité Maska 1982 Inc. offre le service d'entretien de nos cylindres d'air comprimé ;

CONSIDÉRANT QU'IL est plus avantageux d'avoir des cylindres en aluminium que des cylindres en acier ;

CONSIDÉRANT QUE l'entraide des municipalités vient avec les cylindres d'air comprimé ;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'acheter 6 cylindres d'aluminium pour

remplacer les 6 cylindres d'acier en location, d'éliminer la location de 3 cylindres d'acier et de payer la somme de 1 230,00 \$ plus taxes, tel qu'indiqué sur la facture 87169.

ADOPTÉE

210-11-2019

2.4 RÉSOLUTION MODIFIANT LA RÉSOLUTION 191-10-2019 CONSTITUANT L'ORGANISATION MUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté la résolution 191-10-2019 ;

ATTENDU QUE, suite à une rencontre avec notre conseiller en sécurité civile, il y a lieu de modifier notre organisation municipale de la sécurité civile ;

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Francine Julien, appuyée par Mme Dominique Laforce, et unanimement résolu :

QUE les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

FONCTION ET NOM

Coordonnateur municipal de la sécurité civile : Direction générale / Diane Martineau ;

Coordonnateur municipal de la sécurité civile substitut : Direction générale municipalité voisine / Annick Vincent ;

Responsable de la mission *Administration* : Direction générale / Diane Martineau ;

Responsable substitut de la mission *Administration* : Direction générale municipalité voisine / Annick Vincent ;

Responsable de la mission *Communication* : Direction générale / Diane Martineau ;

Responsable substitut de la mission *Communication* : Direction générale municipalité voisine / Annick Vincent ;

Responsable de la mission *Secours aux personnes et protection des biens* : Directeur incendie / Simon Benoit ;

Responsable substitut de la mission *Secours aux personnes et protection des biens* : Directeur incendie adjoint / Michel Brouillard ;

Responsable de la mission *Services aux personnes sinistrées* : Responsable des PR / Priscilla Lachman ;

Responsable substitut de la mission *Services aux personnes sinistrées* : Second responsable des PR / Geneviève Proulx ;

Responsable de la mission *Services techniques* : Inspecteur voirie / Alain Laprade ;

Responsable substitut de la mission *Services techniques* : Aide-inspecteur voirie / Yannick Roy ;

Responsable de la mission *Transport* : Inspecteur voirie / Alain Laprade ;

Responsable substitut de la mission *Transport* : Aide-inspecteur voirie / Yannick Roy ;

Responsable *Autre mission* ;

Responsable substitut *Autre mission*.

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de sécurité civile de la Municipalité.

ADOPTÉE

211-11-2019 2.5 RÉSOLUTION ADOPTION PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE VERSION OCTOBRE 2019

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant entraîner des sinistres ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Guillaume reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps ;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal ;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la Municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* ;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jocelyn Chamberland, appuyé par M. Luc Chamberland, et unanimement résolu :

QUE le plan de sécurité civile de la Municipalité préparé par Diane Martineau, directrice générale / secrétaire-trésorière par intérim, et Simon Benoit, directeur incendie, soit adopté ;

QUE Diane Martineau soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la Municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

ADOPTÉE

PREMIERS RÉPONDANTS

AUCUN POINT

VOIRIE

212-11-2019 4.1 RÉSOLUTION DEMANDE DE MODIFICATION DE LA SIGNALISATION

CONSIDÉRANT QUE le stationnement sur la rue Principale, du rang du Cordon au 110, rue de l'Église, cause des problèmes pour la visibilité ;

CONSIDÉRANT QU'IL y a danger pour la sécurité des citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut intervenir et demander au MTQ d'installer de la signalisation afin de définir le stationnement sur la rue de L'Église ;

SUR PROPOSITION de M. Claude Lapolice, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu de demander au MTQ d'installer des panneaux de signalisation

afin de permettre le stationnement dans l'accotement de la chaussée de la rue Principale, entre le rang du Cordon et le 110, rue de l'Église, de façon temporaire et de permettre le stationnement pour une période de 30 minutes maximum en tout temps.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

AUCUN POINT

URBANISME, ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT

AUCUN POINT

LOISIRS ET CULTURE

213-11-2019

7.1 RÉSOLUTION AUTORISATION À LA MRC DE DRUMMOND DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE POUR SOUTENIR LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale ;

ATTENDU QUE plusieurs Municipalités de la MRC de Drummond désirent présenter un projet de jardins collectifs dans le cadre de l'aide financière ;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet ;

ATTENDU QUE la contribution financière au projet est d'environ 1 000 \$ par Municipalité participante ;

ATTENDU QUE le projet ira de l'avant seulement s'il obtient la présente aide financière ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Chapdelaine,

Appuyé par M. Jocelyn Chamberland

Et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume s'engage à participer au projet de jardins collectifs et à assumer une partie des coûts ;

Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale ;

Le conseil nomme la MRC de Drummond organisme responsable du projet.

ADOPTÉE

214-11-2019

7.2 ENTENTE POUR L'ENTRETIEN DE LA PISTE MULTIFONCTIONNELLE AU CENTRE RÉCRÉATIF DE SAINT-GUILLAUME

CONSIDÉRANT qu'une piste multifonctionnelle a été faite au centre récréatif de Saint-Guillaume ;

CONSIDÉRANT qu'une subvention a été obtenue pour la mise en place de cette piste ;

CONSIDÉRANT que, pour le déboursé de la subvention, une entente pour l'entretien de la piste doit être faite entre la Municipalité et le CRSG ;

SUR PROPOSITION de M. Christian Lemay, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'autoriser M. Robert Julien, maire, et Mme Diane Martineau, directrice générale / secrétaire-trésorière par intérim, à signer l'entente pour l'entretien de la piste multifonctionnelle avec le CRSG ; que la Municipalité s'engage à verser les budgets nécessaires au CRSG pour le bon fonctionnement du sentier ; que la CRSG s'engage à faire l'entretien annuel du sentier en toute saison, conditionnellement à l'approbation du budget municipal.

ADOPTÉE

215-11-2019 **7.3 SOIRÉE RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES 2019 : 13 DÉCEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Guillaume souhaite souligner l'implication des bénévoles dans la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le travail des bénévoles est très important ;

CONSIDÉRANT le budget prévisionnel préparé par M. Luc Chapdelaine indiquant une somme approximative de 2 500 \$ à être défrayée par la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la date du 13 décembre 2019 a été retenue ;

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Christian Lemay, il est unanimement résolu d'autoriser une dépense maximale de 2 500 \$ pour préparer une soirée de reconnaissance des bénévoles pour le 13 décembre 2019.

ADOPTÉE

216-11-2019 **7.4 RÉOLUTION DEMANDE DE PERMIS POUR LA SOIRÉE DE RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES : 13 DÉCEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Guillaume organise une soirée de reconnaissance des bénévoles le 13 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE des boissons alcoolisées seront vendues sur place ;

CONSIDÉRANT QUE les articles 188 et 189 C.M. spécifient que tout demandeur de permis d'alcool doit désormais détenir un certificat attestant que la réglementation d'urbanisme est conforme ;

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Christian Lemay, il est unanimement résolu que le permis d'alcool demandé par la Municipalité pour la soirée du 13 décembre 2019 est conforme avec la réglementation d'urbanisme et que Mme Karine Trudel soit autorisée à signer la demande de permis d'alcool au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

VARIA

Halloween : report de l'Halloween au 1^{er} novembre 2019 ou maintien le 31 octobre. Saint-Guillaume maintient.

PÉRIODE A L' ASSISTANCE

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

CORRESPONDANCE

217-11-2019 10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par Mme Francine Julien de lever la séance à 20 h 26.

M. Robert Julien
Maire

Diane Martineau, DMA
Directrice générale/secrétaire-trésorière
par intérim

Je, Robert Julien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Signé le _____